

CHIFFRES CLÉS	Pax, Fondation collective Balance				Pax, Fondation collective LPP				Pax, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel			
	31.12.24	31.12.23	31.12.22	31.12.21	31.12.24	31.12.23	31.12.22	31.12.21	31.12.24	31.12.23	31.12.22	31.12.21
Nombre de sociétés affiliées	135	54	29	pas de données car début en 2022	8'141	8'322	8'420	8'589	125	134	135	142
Nombre d'assurés actifs	810	304	259		25'865	27'008	27'818	30'237	264	250	243	285
Nombre de bénéficiaires d'une rente vieillesse	3	0	0		5'508	5'485	3'401	3'216	38	37	28	30
Avoir de retraite en millions CHF	118.9	21.7	17.8		1'896.87	1'997.5	2'030.9	2'167.6	40.51	37.3	42.5	41.5

	Pax, Fondation collective Balance			
	31.03.25	31.12.24	30.09.24	30.06.24
Performance des placements depuis le début de l'année en %	1.21	7.00	6.49	5.00
Taux de couverture en %	101.97	103.93	103.90	107.00

INTÉRÊTS ET EXCÉDENTS	Pax, Fondation collective Balance				Pax, Fondation collective LPP				Pax, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel			
	31.12.24	31.12.23	31.12.22	31.12.21	31.12.24	31.12.23	31.12.22	31.12.21	31.12.24	31.12.23	31.12.22	31.12.21
Taux d'intérêt minimal LPP en %	1.25	1.00	1.00	pas de données car début en 2022	1.25	1.00	1.00	1.00	pas d'assurance vieillesse obligatoire			
Rémunération assurance obligatoire (assurance complète) en %	1.25	1.00	1.00		1.25	1.00	1.00	1.00				
Ø Rémunération part surobligatoire (assurance complète) en %	1.55	1.55	1.20		1.29	1.31	1.06	0.54	1.48	1.34	1.14	1.00
Rémunération assurance obligatoire (semi-autonome) en %	1.25	1.00	1.00		pas de partie autonome				pas de partie autonome			
Rémunération part surobligatoire (semi-autonome) en %	1.25	1.00	1.00									

#### Informations sur les excédents

Dans le système d'excédents de Pax, une distinction est faite entre l'excédent de risque et l'excédent d'intérêts. Avec le taux d'intérêt de base, cette participation à l'excédent de prime représente le montant du taux d'intérêt total moyen. Les intérêts et les excédents de risque sont crédités en francs suisses à l'avoir de vieillesse surobligatoire de la personne assurée sur la base de l'avoir de vieillesse surobligatoire et des cotisations de risque au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

GARANTIE D'INTÉRÊTS 2025	Pax, Fondation collective Balance		Pax, Fondation collective LPP		Pax, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel	
	partie avec assurance complète	partie autonome	1.25	0.25	1.25	0.25
Taux d'intérêt garanti obligatoire en %			1.25		1.25	
Taux d'intérêt garanti pour excédent d'obligation en %			0.25		0.25	
Taux d'intérêt de base en %			1.50		pas de partie autonome	
					pas de partie autonome	

AUTRES INTÉRÊTS COMMERCIAUX	Pax, Fondation collective Balance		Pax, Fondation collective LPP		Pax, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel	
	Doit	Avoir	Doit	Avoir	Doit	Avoir
Taux d'intérêt sur le compte de cotisation en %	5.00	0.10	5.00	0.50	5.00	0.50
Taux d'intérêt pour le capital de prévoyance libre en %	–	0.00	–	0.00	–	0.00
Taux d'intérêt pour la réserve de cotisations de l'employeur en %	–	0.25	–	0.25	–	0.25

Le taux de conversion le plus élevé de tous les assureurs complets

TAUX DE CONVERSION À L'ÂGE DE RÉFÉRENCE*	Pax, Fondation collective Balance		Pax, Fondation collective LPP		Pax, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
<b>HOMMES</b>						
<b>Partie avec assurance complète</b>						
Avoir de vieillesse LPP en %	6.000	6.000	6.000	6.000	pas d'assurance vieillesse obligatoire	
Avoir de vieillesse surobligatoire en %	4.405	4.405	4.405	4.405	4.405	4.405
<b>Partie autonome</b>						
Avoir de vieillesse total en %	5.000	5.000	–	–	–	–
<b>Tarif minimum selon LPP</b>						
Avoir de vieillesse LPP en %	6.800	6.800	6.800	6.800	–	–
<b>FEMMES</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Partie avec assurance complète</b>						
Avoir de vieillesse LPP en %	6.000	6.000	6.000	6.000	pas d'assurance vieillesse obligatoire	
Avoir de vieillesse surobligatoire en %	4.410	4.440	4.410	4.440	4.410	4.440
<b>Partie autonome</b>						
Avoir de vieillesse total en %	4.888	4.925	–	–	–	–
<b>Tarif minimum selon LPP</b>						
Avoir de vieillesse LPP en %	6.800	6.800	6.800	6.800	–	–

**\*Âge de référence**

	2025	2026
Hommes	65	65
Femmes	64+3M	64+6M